



# Formulaire d'autorisation

## Équipe évoluant dans un réseau hors de sa région

### Identification de l'institution

<b>Instance régionale</b>	RSEQLL
<b>Institution</b>	_____
<b>Nom du directeur de l'école</b>	_____
<b>Sport</b>	_____
<b>Catégorie</b>	_____
<b>Sexe</b>	_____
<b>Division</b>	_____
<b>Signature de la direction de l'instance régionale</b>	<input type="text"/>
<b>Date</b>	_____

### Identification de l'instance régionale d'accueil

<b>Instance régionale</b>	_____
<b>Signature de la direction de l'instance régionale</b>	<input type="text"/>
<b>Date</b>	_____

### Admissibilité d'une équipe (réglementation de secteur RSEQ)

#### 6.1.2 Admissibilité d'une équipe

Pour les divisions D3 et D4 : afin de pouvoir évoluer dans une région autre que son IR du RSEQ, une équipe doit obtenir la permission écrite de celle-ci avant de s'inscrire auprès d'une autre IR du RSEQ.

Dans ces cas précis, l'équipe est tenue de respecter la réglementation de la région d'accueil sans que l'école ou son IR du RSEQ d'appartenance ait un droit de regard sur le fonctionnement.

Toutefois, cette équipe de D3 doit représenter son instance régionale du RSEQ d'appartenance à l'événement provincial scolaire.

Toute IR du RSEQ qui accepte une équipe non reconnue ou sans autorisation préalable se voit imposer une amende de 1 000\$ par l'IR du RSEQ lésée.

Mise à jour : 7 juillet 2023